





Ces plans ne constituent pas des plans d'exécution. Ils sont provisoires et donnés à titre indicatif. Les cotes sont données brutes hors parachèvements. Certaines cotes et formes peuvent évoluer en phase d'adjudication. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et de la réalité du chantier (notamment aux gaines et éléments techniques). Toute différence en plus ou en moins, rentrant dans les tolérances admises, fera perte et profit pour l'acquéreur, sans adaptation du prix.

Les représentations de trames de sol sont données à titre symbolique. Les mobiliers et placards sont représentés sur les plans à titre d'information. Ils ne sont pas compris dans la vente. En ce qui concerne le mobilier de cuisine, un plan ad hoc d'aménagement de la cuisine sera fourni séparément (ce dernier prime sur la configuration reprise sur les plans d'architecte). Les appareils d'éclairage ne sont pas fournis.